



Conseil de la Ville

Règlement RV3627 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 18 « Zone de circulation à 30 km/h »

L'article 18 du Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement est modifié par l'addition après le paragraphe 400° des suivants :

« 401° sur la rue Blériot;

402° sur la rue Berlioz, de l'entrée charretière de l'immeuble sis au numéro civique 6020 jusqu'à l'entrée charretière de l'immeuble sis au numéro civique 5941;

403° sur la rue Mozart; »

2. Modification de l'article 22 « Stationnement interdit »

L'article 22 de ce règlement est modifié par l'addition après le paragraphe 778° des suivants :

« 779° des deux côtés du boulevard Étienne-Dallaire;

780° sur la rue de Coutances, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, sur une distance de 20 mètres calculée à partir de l'intersection de la rue Aubert, vers le sud-est;

781° sur la rue Saint-Eugène, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques pairs, de l'intersection de l'avenue Taniata jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Jérôme;

782° sur la rue Saint-Eugène, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs, sur une distance de 36 mètres calculée à partir de l'intersection de l'avenue Taniata, vers l'est;

783° sur la rue A.-Lambert, du côté de la rue où sont situés les numéros civiques impairs,
sur une distance de 20 mètres calculée à partir de l’intersection de l’avenue Taniata,
vers le sud-ouest; ».

Adopté le 15 septembre 2026

Steven Blaney
Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader. 

Steven Blaney, maire

Jean Leblond
Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader. 

Jean Leblond, président du conseil

Marlyne Turgeon
Signé avec ConsignO Cloud (16/09/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader. 

Marlyne Turgeon

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 SEPTEMBRE 2026